



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 01-04/2026 /

Dossier complet le : 01-04/2026 /

N° d'enregistrement : 016078/KK P

1 Intitulé du projet

Restructuration d'un site - Avenue des Temps Modernes - Chasseneuil du Poitou (86)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCCV MATIGNON

Raison sociale

SCCV MATIGNON

N° SIRET

95354443400012

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

NAIDJI

Prénom(s)

Boudjemaa

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site d'étude est actuellement occupé par quatre bâtiments et des espaces de stationnement. Le projet consiste à : 1. Rehabiler le bâtiment 01 en hôtel ; 2. Démolir le bâtiment 02 ainsi que l'annexe de type Algeco, le stockage extérieur du bâtiment 03 et le bâtiment 04 ; 3. Diviser et adapter le bâtiment 03 ; 4. Construire cinq lots commerciaux à la place du bâtiment 02. Le projet prévoit la reorganisation et la création de nouvelles aires de stationnement ouvertes au public sur l'ensemble du site, notamment à proximité des bâtiments commerciaux et de l'hôtel. Un total de 362 places de parking, dont 15 places PMR, sera créé. Un parking "Speed Park" de 58 places est spécifiquement prévu pour l'hôtel. Il est également prévu l'installation d'ombrières avec chargeurs électriques sur certaines zones de stationnement. Le plan de masse est présenté en annexe facultative 1.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de restructurer et de redynamiser un site industriel en y intégrant des activités commerciales et un hôtel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, des opérations de demolition seront effectuees : - La demolition de la passerelle entre les batiments 01 et 02 ; - Le batiment 01 sera adapte afin d'y installer un hotel de 101 chambres ; - La demolition complete du batiment 02 ; - La demolition du local de stockage exterieur situe en limite nord-ouest du batiment 03 ; - Restructuration du batiment 03, - La demolition de la passerelle entre les batiments 02 et 03 ; - La demolition complete des batiments 04 et 05. Une phase de terrassement sera ensuite realisee pour accueillir les futurs batiments commerciaux a l'ouest du site. La description detaillee des travaux est presentee dans la notice descriptive en annexe facultative 2. Un plan de demolition est egalement presente en annexe facultative 3.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Usage mixte : industriel et tertiaire (hotel et commerce). Le batiment 03 conservera son usage industriel en phase d'exploitation en accueillant deux entreprises industrielles distinctes : Easyli et Pulsadis. Le batiment 01 sera un hotel de 101 chambres. 5 batiments neufs a usage commercial (lots 1 a 5) seront presents a la place du batiment 02 existant. Entretien regulier des espaces verts, des ouvrages de gestion des eaux pluviales (assises drainantes, noue) et de la voirie. La gestion des eaux pluviales de l'ensemble du secteur modifie se fera uniquement par infiltration, jusqu'a une occurrence centennale.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a un permis de construire, depose le 31/03/2026, .

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale du terrain (cadastrale) : Total enrobe avant travaux : Total stabilisé avant travaux : Total trottoir avant travaux : Espaces verts avant travaux : Total bâtiment après travaux : Total enrobe après travaux : Total parking béton/gazon après travaux : Total stabilisé après travaux : Total terrasse après travaux : Total trottoir après	(57 750 , m²) (18 131,46 , m²) (248,27 , m²) (2 070,24 , m²) (22427,37 , m²) (9 835,99 , m²) (16 401,87 , m²) (1 216,78 , m²) (703,02

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Grand Poitiers : UEnc : Zone a vocation économique. Parcelles cadastrales : Section ZK n°770.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La demolition du batiment 02 permettra la creation de cinq nouveaux batiments a usage commercial, avec voirie attenante et stationnement a proximite. Le batiment 01 sera transforme en hotel, comprenant un patio amenege et une terrasse exterieure. Le batiment 03 sera restructure pour accueillir deux entreprises.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas au sein d'une ZNIEFF. Cependant, il se trouve a proximite de plusieurs ZNIEFF : - Plaine d'Avanton : type 1, situee a 1,4 km a l'ouest du site, sans lien hydraulique ; - Bois de la Bardonniere : type 1, situee a 3,5 km a l'ouest du site, sans lien hydraulique ; - Coteau de Chaussac : type 1, situee a 2,3 km au sud-ouest du site, sans lien hydraulique ; - Bois de la Bardonniere .
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas couvert par un arrete de protection de biotope. Cependant, il se situe a proximite de plusieurs arretes de protection de biotope : - Les Lourdines et le Coteau de Chaussac : situes a 2,3 km au sud-ouest du site, sans lien hydraulique ; - Coteaux et carriere d'Ensoulesse : situes a 2,2 km au sud-est du site, sans lien hydraulique.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun a moins de 5 km du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Chasseneuil-du-Poitou est située sur un territoire couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), approuvé par l'arrêté préfectoral n°372 du 14 août 2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	L'intervention de FLOW-Concept le 16/03/2026 a confirmé l'absence de zone humide au droit du site d'étude.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Chasseneuil-du-Poitou est concernée par : - Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'établissement BOLORE ENERGY SA (ex PICOTY) ; - Le PPR « Mouvements de terrain » de la
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	L'ensemble de ces plans de prévention des risques est approuvé. Le site ne se situe dans aucun des périmètres de ces PPR.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	En attente du diagnostic de pollution.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Chasseneuil-du-Poitou est incluse dans le bassin du Clain, classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par l'arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 3 janvier 2023. Le projet ne prévoit aucun captage d'eau.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site d'étude ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage pour l'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet ne se situe pas au sein d'une zone Natura 2000. Cependant, il se trouve à proximité de plusieurs zones Natura 2000 : - Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois : directive oiseaux, située à 1 km à l'ouest du site, sans lien hydraulique ; - Forêt de Moulière, landes du Pinail, bois du Defens, du Fou et de la Roche de Bran : directive oiseaux, située à 4.5 km à l'est du site sans lien hydraulique
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site d'étude est déjà raccordé aux réseaux EU, AEP et EP publics sous l'avenue des Temps Modernes.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est actuellement composé de bâtiments et de pelouses remaniées. Situé au cœur d'une zone industrielle, il est peu favorable à l'installation de la biodiversité, avec un impact très limité. Aucun outil de protection ou de gestion du milieu naturel (ZNIEFF, site classé ou inscrit, site d'intérêt communautaire...) ne concerne le projet. Aucune zone humide n'a été identifiée.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est suffisamment éloigné de la zone Natura 2000 la plus proche et ne présente aucun lien hydraulique avec ce secteur.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'emprise du projet concerne un secteur déjà aménagé, avec des bâtiments existants majoritairement imperméabilisés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le site est localisé en zone industrielle, où plusieurs sites recensés dans la base BASIAS sont répertoriés. Selon georisques.gouv.fr, le site d'étude comprend un site BASIAS. Une ICPE au régime déclaration, "easyLi" est située au droit du site d'étude. Cette entreprise conçoit et fabrique des batteries lithium-ion. Une autre ICPE soumise à autorisation, « Bolloré Energy », est également présente sur le site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'accès au site se fera par l'entrée historique existante. Les voiries, les parkings et les espaces libres seront remaniés. Des parkings à traitement perméable seront créés le long de la voirie sud conservée et le long de la D910. Les accès créés permettront de gérer efficacement les différents flux, que ce soit pour les livraisons ou pour les futurs clients en voiture, à pied ou à vélo. La voirie au nord-ouest, parallèle à la D910, sera destinée à l'usage
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Liée à la circulation essentiellement. Impact faible, similaire à l'existant.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site se situe au sein d'une zone industrielle caractérisée par la circulation de camions et diverses activités. Il est situé à proximité de la D910. Bien que la circulation y soit importante, le merlon permet d'atténuer
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage des parkings ainsi que des devantures de l'hôtel et des commerces. L'émission lumineuse sera similaire à l'existant.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site d'étude est situé au sein d'une zone industrielle éclairée. Il reste concerné par des émissions lumineuses, au même titre qu'avant le projet.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air pourront provenir de poussières générées sur le chantier, notamment lors de la phase de travaux et de démolition. Aucun rejet dans l'air en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejet d'eaux pluviales et eaux usées.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales du secteur modifié seront rejetées dans les sols par infiltration in situ, pour des événements jusqu'à T100 ans. Au-delà, le trop-plein sera dirigé vers le réseau public situé à l'est du projet, sous l'avenue des

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées seront rejetées vers le réseau communal, relié à la STEU de la commune de Chasseneuil-du-Poitou Bourg. En 2024, la charge maximale en entrée de la station de traitement était de 9 768 EH, pour une capacité nominale de 20 000 EH.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets liés aux ménages (ordures ménagères, déchets verts, etc.) seront collectés de la même manière que ceux du reste de la commune.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Mutation d'une partie de la zone industrielle existante en commerces et hôtel, sans génération de nuisances (pollution, bruit, etc.).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet permet de réduire le débit de pointe des ruissellements par rapport à l'état existant. Sur les zones modifiées, la gestion des eaux pluviales est assurée à la parcelle pour un épisode de 60 mm en 1 heure, conformément aux prescriptions de Grand Poitiers. Les zones non modifiées conservent leur fonctionnement actuel, avec rejet vers le réseau public. Un effort de déconnexion sera recherché, en privilégiant l'infiltration lorsque cela est possible. Ces dispositions seront précisées dans la future notice hydraulique à destination de Grand Poitiers. Le principe global est présenté en annexe facultative 4.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet n'aggraver pas les conditions hydrauliques par rapport à l'existant. Les surfaces imperméabilisées seront réduites grâce à la démolition de certains bâtiments et à la reorganisation des voiries et stationnements, avec la mise en œuvre de revêtements semi-perméables (béton engazonné). Ces dispositions permettent de diminuer le coefficient de ruissellement de 0,64 à 0,62 et de réduire le rejet vers le réseau public. Les eaux pluviales du secteur modifié seront gérées par des ouvrages d'infiltration (noues, structures drainantes sous voirie), dimensionnées pour une pluie centennale. La déconnexion partielle des surfaces existantes sera aussi recherchée afin de favoriser l'infiltration et de limiter davantage les rejets, notamment pour les pluies courantes. Un suivi et un entretien réguliers des ouvrages seront assurés afin de garantir leur bon fonctionnement dans le temps. Le site n'est pas concerné par des zones humides délimitées : aucun impact n'est donc attendu et aucune mesure spécifique n'est présentée. Le projet n'est pas situé en zone inondable et n'affecte pas les milieux naturels ou les sites Natura 2000. Aucune incidence sur la qualité des eaux superficielles ou souterraines n'est attendue. L'usage de produits phytosanitaires est proscrit, le risque de pollution accidentelle faible et l'impact sur la nappe est nul compte tenu de sa profondeur. Les eaux usées seront traitées via le réseau communal.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site, déjà fortement remanié, ne présente pas d'enjeux environnementaux majeurs : absence de zone humide, Natura 2000 éloignée, et pas de production supplémentaire de nuisances olfactives, sonores ou lumineuses. L'environnement du site n'étant pas modifié, les nuisances portées au projet seront faibles, similaires à l'existant et compatibles avec les activités prévues (commerce, hôtel, industrie). Les activités du projet sont donc compatibles avec l'environnement du site (zone industrielle). L'unique enjeu, le ruissellement des eaux pluviales lié à l'imperméabilisation, est compensé par une gestion à la source par infiltration jusqu'à T100 ans sur le secteur modifié. La gestion des eaux pluviales s'inscrit en cohérence avec les exigences réglementaires en matière de gestion des eaux pluviales du Grand Poitiers. Dans la mesure du

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CHARTEAU

Prénom Clement

Qualité du signataire Ingenieur

À Tours

Fait le 31-03-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)